



Sommaire

La mise en place du CSE-OFS.....	1
Rapprochement de DVI et DC2P.....	1
Rapport Emploi T3 2019	2
Restauration : le rapport Technologia.....	2

La mise en place du CSE-OFS

Depuis le 4 décembre 2019, OFS a un nouveau CSE qui vient en remplacement du CE. Il est composé de 28 élus titulaires, dont 20 pour la CFE-CC, et de 28 suppléants.

Les Représentants de Proximité (anciennement Représentants du Personnel) ont été mis en place, ainsi que les membres de CSSCT qui viennent en remplacement des CHSCT et des autres commissions.

Le CSE a également nommé Sylvia Petriz comme une référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes et Laurent Van Craenenbroeck comme délégué du CSEE à la protection des données.

[Liste des élus CFE-CGC au CSE OFS](#)

[Liste des RP du périmètre OFS](#)

[Liste des membres des CSSCT](#)

[Liste des membres des commissions](#)

Rapprochement de DVI et DC2P

La direction a lancé une information consultation sur le rapprochement de la Direction des Ventes Indirectes (DVI) vers la Direction ProPME (DC2P).

Cette réorganisation vise à mieux adresser les clients proPME afin d'enrayer la chute du CA et augmenter le NPS.

Analyse de la CFE-CGC

Depuis plusieurs mois nous alertons la direction sur le climat qui résulte du manque d'information liées aux rumeurs sur cette réorganisation. Le manque de visibilité, le manque de sens, le manque de transparence, les problèmes managériaux et de traitement dont les salariés se sont plaints, nous ont amené à tirer la sonnette d'alarme à maintes fois, avec un

point d'orgue en fin d'année dernière qui s'est accompagnée d'une alerte de la médecine du travail en bonne et due forme.

Nos nombreuses alertes et demandes d'explications pour comprendre les enjeux autour de DVI sont toujours restées sans réponses de la part des directions de DEF et de DVI. Durant tout ce laps de temps le dialogue social a été purement et simplement bafoué par la direction au détriment de toutes les Organisations Syndicales et des salariés de DVI en souffrance.

La direction a accepté un délai supplémentaire d'un mois pour pouvoir étudier ce dossier.

► [*le projet de rapprochement DVI-DC2P](#)

Rapport Emploi T3 2019

A la fin du T3 2019, nous notons une baisse de 1% dans le périmètre d'OFS par rapport à fin décembre 2018. Les départs définitifs en retraite, dont un certain nombre était déjà en TP Libéré expliquent pour 0,7% cette baisse du nombre de CDI.

Les cadres supérieurs représentent 80,3% des effectifs d'OFS, en augmentation constante depuis décembre 2018.

Le taux de féminisation est aux alentours de 50%, nettement supérieur à celui de l'ambition du Groupe Orange qui vise l'objectif de 36% de féminisation en 2020. Cependant ce taux de féminisation diminue dans les bandes supérieures, à partir de la bande DBIS.

Au T3 2019 la répartition des effectifs IDF/Province s'améliore au bénéfice de la province + 1,02 % contre -1,36% en IDF. Il

reste cependant assez bas, les salariés de province ne représentant qu'une minorité soit 17,5%.

La FAT Externe (intérim et sous-traitance) représente 16% des effectifs de la FAT interne (CDD+ CDI)

Dans le but de préserver nos effectifs en CDI, la Commission Emploi préconise que la formation et/ou la reconversion serve de palliatif pour limiter la FAT Externe.

- ▶ [*rapport emploi T2 2019](#)
- ▶ [*rapport de la commission](#)

Restauration : Expertise Cabinet Technologia

Le CE OFS avait mandaté le cabinet Technologia pour une expertise sur les coûts fixes de 7.04€ facturés par Orange au CE/CSE à chacun de vos passages aux caisses d'un restaurant Orange. L'entreprise a totalement refusé de collaborer avec Technologia en ne fournissant pas les informations et justificatifs demandés.

Les experts Technologia ont présenté à vos élus leur rapport lors du CSE du 11 février 2020. La **Direction n'a répondu à aucune des questions** de vos élus en séance. Nous avons reprogrammé un nouveau CSE pour lui permettre de s'expliquer sur ce rapport. En effet, cette expertise fait clairement apparaître le coût exorbitant de la restauration chez Orange via des refacturations non justifiées de la part de l'entreprise.

Lors de la séance du 4 mars la Direction enfin accompagnée d'un expert restauration, a justifié une partie des interrogations et étonnements mis en avant par le rapport Technologia. Beaucoup de questions restent néanmoins sans réponses. Cette situation ne permet pas à vos élus de se positionner

définitivement sur le système de gestion de la restauration à mettre en œuvre sur notre périmètre. Orange s'est engagée à revenir vers vos élus fin mars avec des compléments de réponses et des propositions opérationnelles concrètes. Vos élus restent ouverts au dialogue afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties et dans les meilleurs délais.

Analyse de la CFE-CGC

Le rapport Technologia vient conforter l'analyse que fait la CFE-CGC depuis des années sur les frais facturés à vos CE/CSE dans le cadre de la restauration chez Orange. En facturant à des prix exorbitants les frais fixes, l'entreprise reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre, via le budget restauration. La CFE-CGC Orange refuse de laisser perdurer ce système construit au détriment des salariés avec le cautionnement de toutes les autres organisations syndicales.

- ▶ [le rapport Technologia](#)

*Retrouvez tous les documents présentés en séance sur [Alfresco](#) (accès réservé à nos adhérents).

Vous aussi vous voulez faire bouger les lignes ? Rejoignez-nous !

Pour adhérer [c'est ici](#)

Flashez ce code et adhérez à la CFE CGC Orange



Retrouvez le compte-rendu et les publications de votre établissement sur : <https://www.cfecg-orange.org/orange-france-siege/>

Ensemble groupe Orange



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecg-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

